

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)



La « loi Pintat » (**décembre 2009**) et une récente circulaire du Premier Ministre (**août 2011**) définissent les objectifs du SDTAN :

- ▶ Sous une maîtrise d'ouvrage publique territoriale, et avec le soutien des services de l'Etat,
- ▶ analyser les conditions de faisabilité économique et technique
- ▶ et proposer une démarche concertée en complémentarité public/privé
- ▶ permettant l'évolution des territoires vers le « très haut débit ».

Vers une généralisation du « Très Haut Débit » (THD) : pourquoi ?



Une « révolution numérique » ?

- Les inégalités devant l'ADSL (ou autres technologies) sont de moins en moins admises ;
- Les besoins en trafic explosent (*usages domestiques en tête : « multi-écrans », haute définition...*) ;
- THD = condition d'attractivité d'un territoire, pour ses entreprises, mais aussi pour ses habitants ;
- Les usages THD favorisent le développement durable, et la fibre optique elle-même est totalement inerte ;
- Les emplois des chantiers de déploiements optiques sont par essence non délocalisables ;
- Activités et services dématérialisés = « relais de croissance » (*≈ 20 % de la croissance mondiale*).

→ PNTHD : Plan National « Très Haut Débit » !

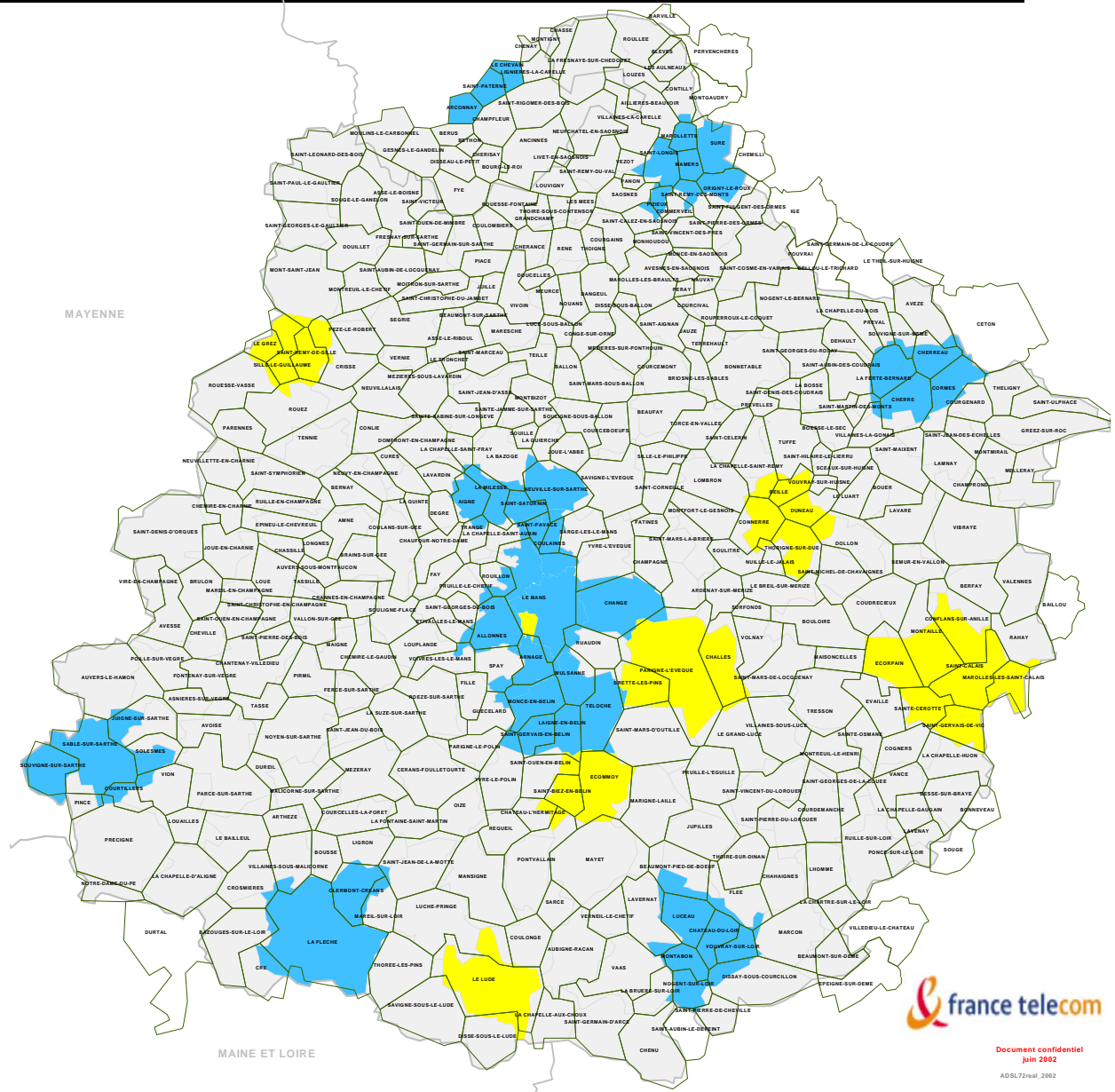
La Sarthe « haut débit » en 2002



ADSL
Réalisé 2002

N. B. : en septembre 2002, seulement 2,5% des usagers techniquement éligibles s'abonnaient à l'ADSL...

ils sont aujourd'hui plus de 70 % !



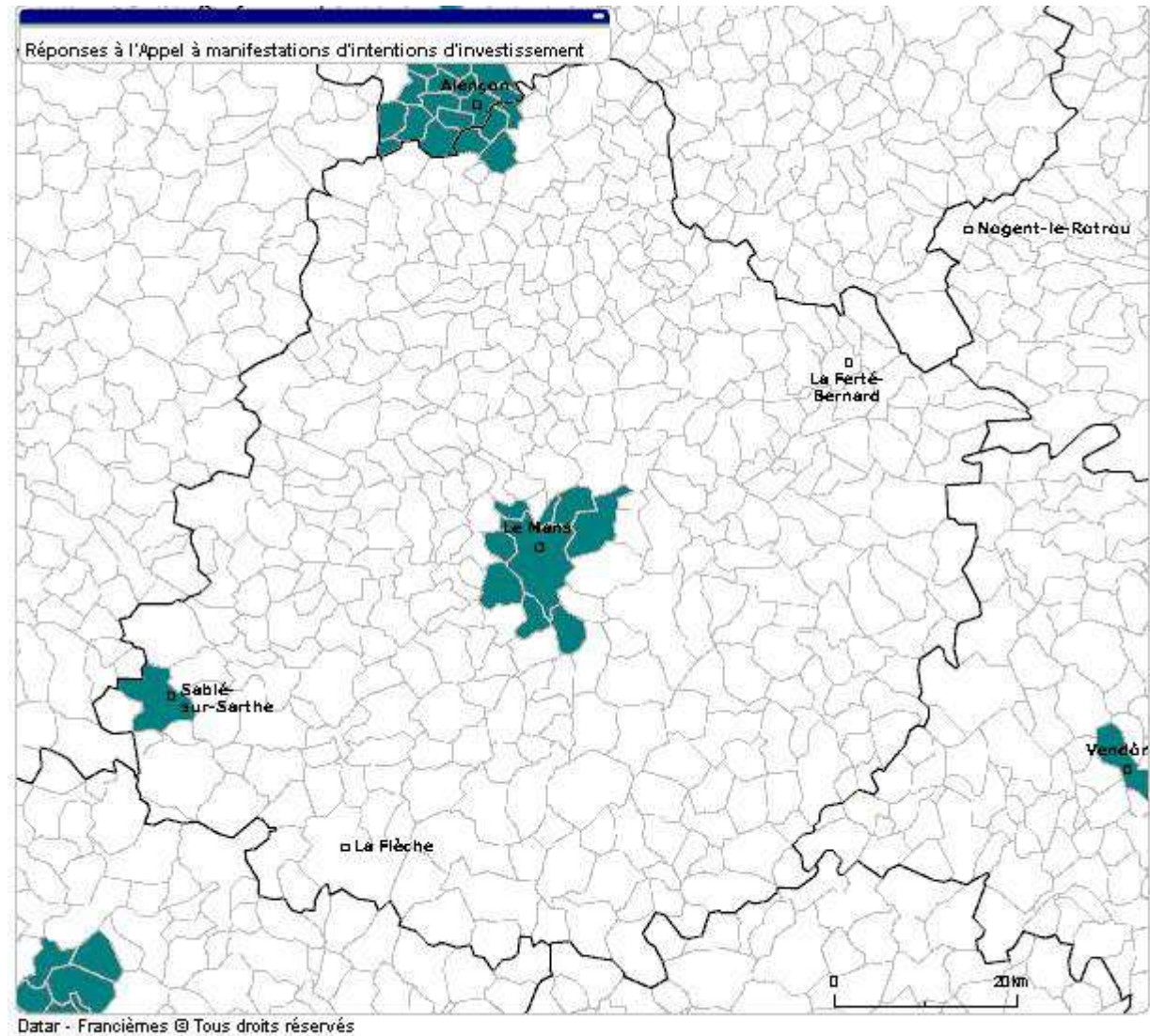
La Sarthe « très haut débit » en... 20??



Seules les zones en bleu *devraient* être couvertes en THD par les opérateurs privés, en principe d'ici 5 ans.

Le « reste » dépend dorénavant de **l'initiative publique territoriale...**

(carte DATAR printemps 2011 / Programme National Très Haut Débit)



A quoi va servir le SDTAN ?

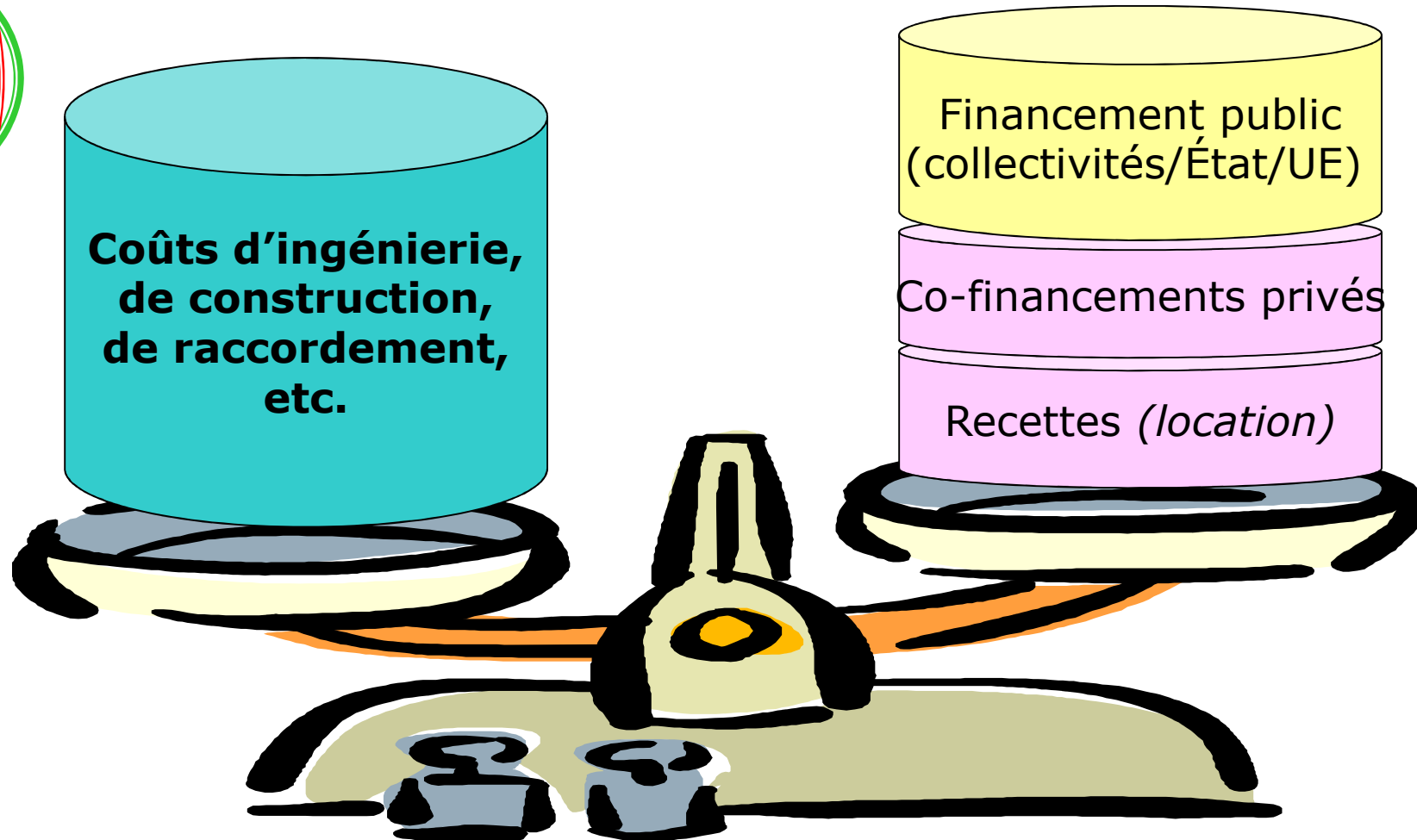


Tout d'abord :

- Sensibiliser les principales collectivités et autres acteurs institutionnels du territoire,
- Recenser et cartographier les infrastructures :
 - soit dédiées (réseaux, fourreaux télécoms, points hauts...),
 - soit "support" (autres fourreaux, supports aériens, etc.)
- Assembler les données disponibles concernant la localisation des établissements publics et privés, la démographie, l'habitat, etc.
- Recueillir les avis de tous les acteurs du domaine (*concessionnaire, opérateurs, institutionnels...*),
- Cartographier le niveau de service effectif (*couverture et débit disponibles / différentes technologies*),

Premier « livrable » → **un diagnostic territorial exhaustif, qui sera validé par les élus**

SDTAN → rechercher l'équilibre sur la durée...



→ c'est le « modèle économique »

Les résultats attendus du SDTAN



→ des scénarios **d'aide à la décision** combinant

○ Différentes hypothèses :

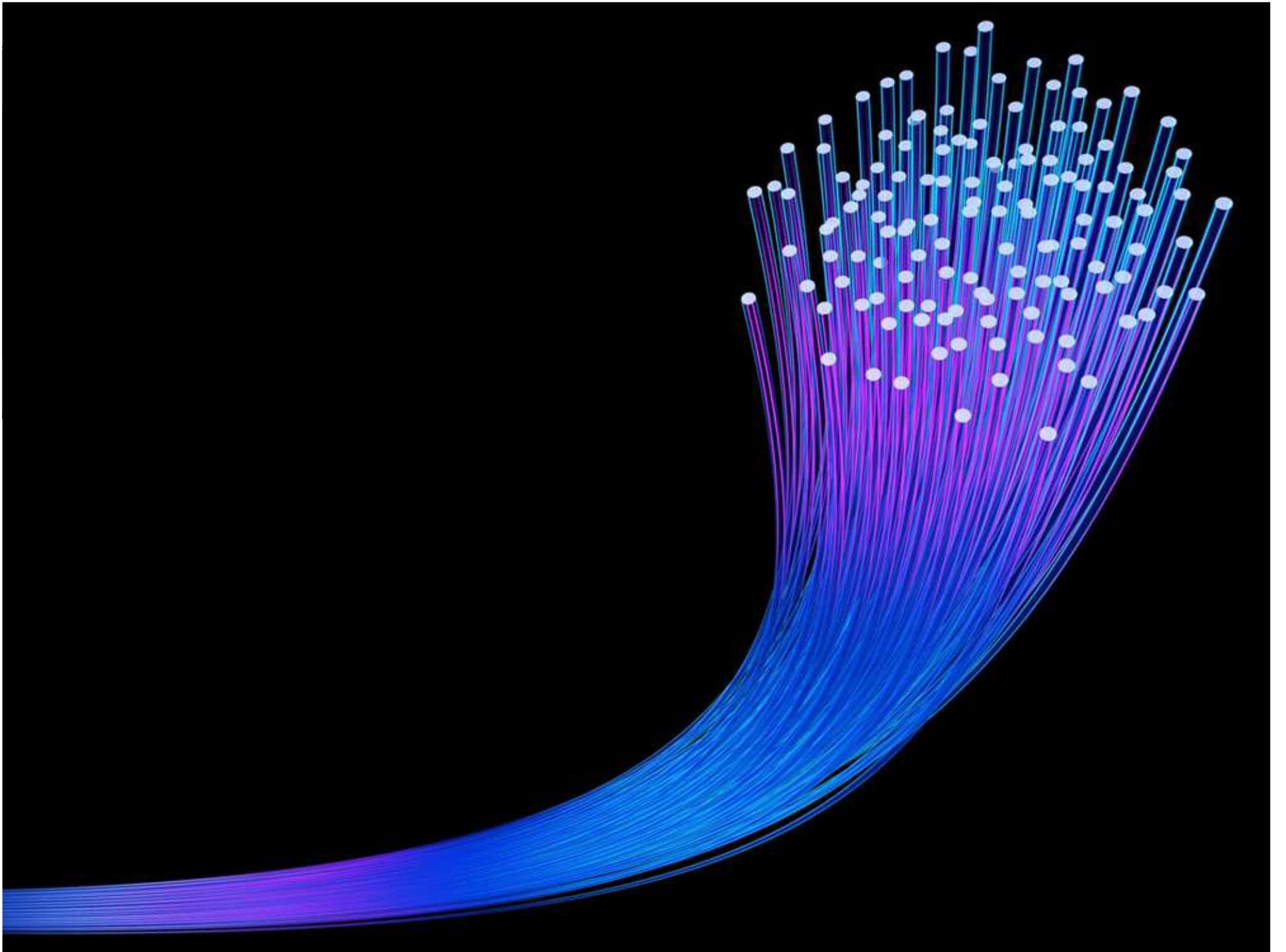
- Rythme et localisation des déploiements ;
- Alternatives technologiques, financières... ;
- + le « modèle économique » correspondant.

○ Pour chaque scénario :

- Un « zonage » par type de territoire, habitat, catégories d'usagers, coûts, etc.
- Un phasage dans le temps

→ **choix par les élus**

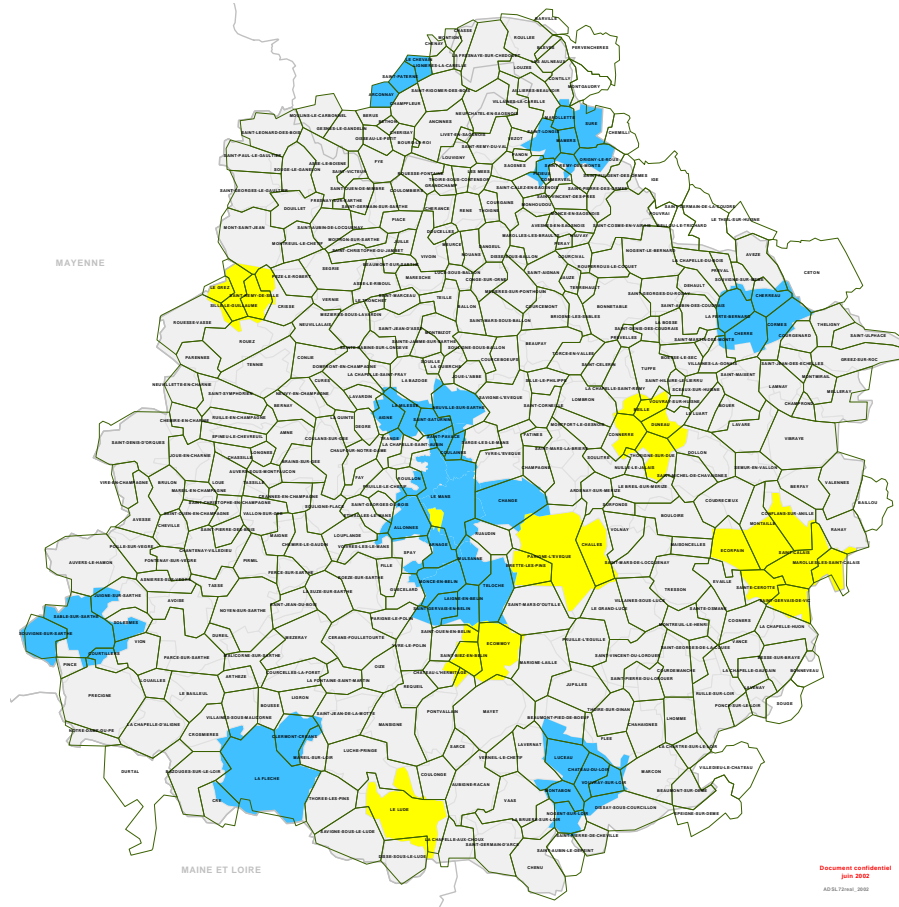
○ Et en dernier lieu des propositions opérationnelles (*montage juridique, « portage » public d'un éventuel projet, préconisations techniques, etc.*)





ADSL Réalisé 2002

SARTHE



Document confidentiel
juin 2002
ADSL France_0002



SITUATION EN 2004



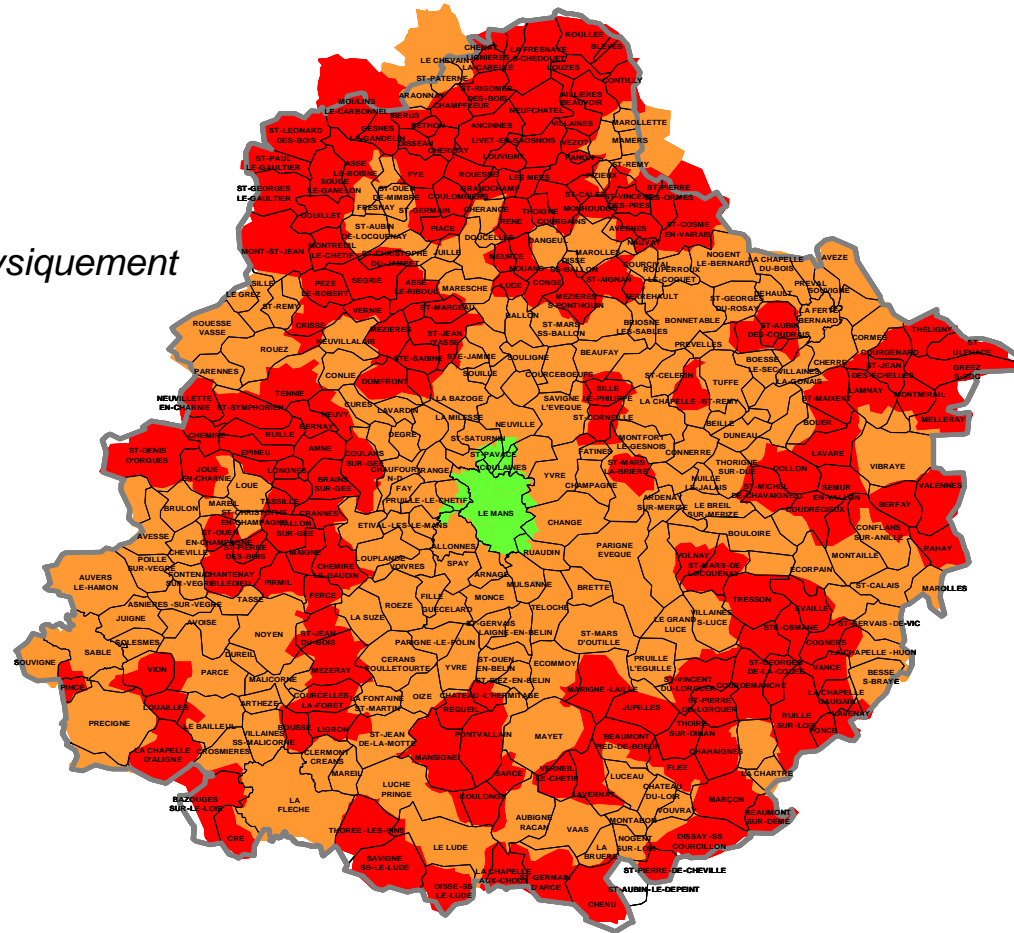
Aucune offre terrestre



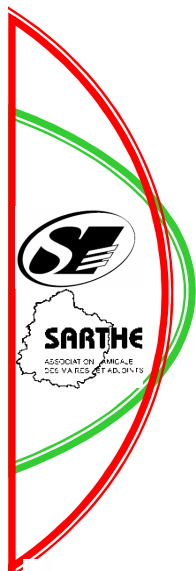
ADSL France-Telecom zone *physiquement non dégroupée*



Zone dégroupée



SITUATION EN 2004



- Aucun opérateur alternatif (Neuf, Free, SFR...) ne propose de solution en dehors de l'agglomération mancelle
- Le Service « Fibre » aux acteurs économiques est quasiment inexistant ou à des prix prohibitifs. La Sarthe est classée dans la zone tarifaire la plus défavorable
- Aucun réseau alternatif ne traverse le Département
- La demande de la population est faible mais les élus mesurent le risque de fracture numérique



LES OBJECTIFS DE 2004



- Une couverture 2 Mbits de l'ensemble des zones blanches ADSL en utilisant toutes les technologies disponibles (dégrouper des zones non desservies en 2004 et des zones denses)
- Une boucle départementale en fibre permettant le dégroupage d'une partie importante du territoire
- Le Service « Fibre » sur de nombreuses zones d'activités



ZONES BLANCHES ADSL – DE QUOI PARLE-T-ON ?



- Un particulier est en zone blanche ADSL lorsque sa ligne téléphonique ne permet pas une connexion à ce service
- France Télécom estime le nombre de lignes concernées sur le Département à 2 975 lignes
- Ce chiffre n'a pas bougé depuis 2004. il est lié à la structure du réseau « Cuivre » propriété de France Télécom

RESULTATS EN 2011



- Plus de 1 500 clients ne pouvant pas bénéficier de l'ASDL sont raccordés au réseau mondial grâce à l'action du Conseil général par le WiMax ou le satellite
- Sur 70 zones d'activités les acteurs économiques peuvent bénéficier d'une connexion « Fibre » sécurisée au même prix qu'à La Défense
- Près de 30 000 foyers bénéficient d'un service dégroupé grâce à l'initiative du Conseil général



-
- Apporter une solution 2 Mbits était en 2004 un bon choix
 - Les résultats de 2011 le prouvent et il n'existe pas à ce jour d'autres solutions que celles mises en œuvre par le Conseil général pour atteindre un objectif global sur l'ensemble du territoire

SITUATION EN 2004

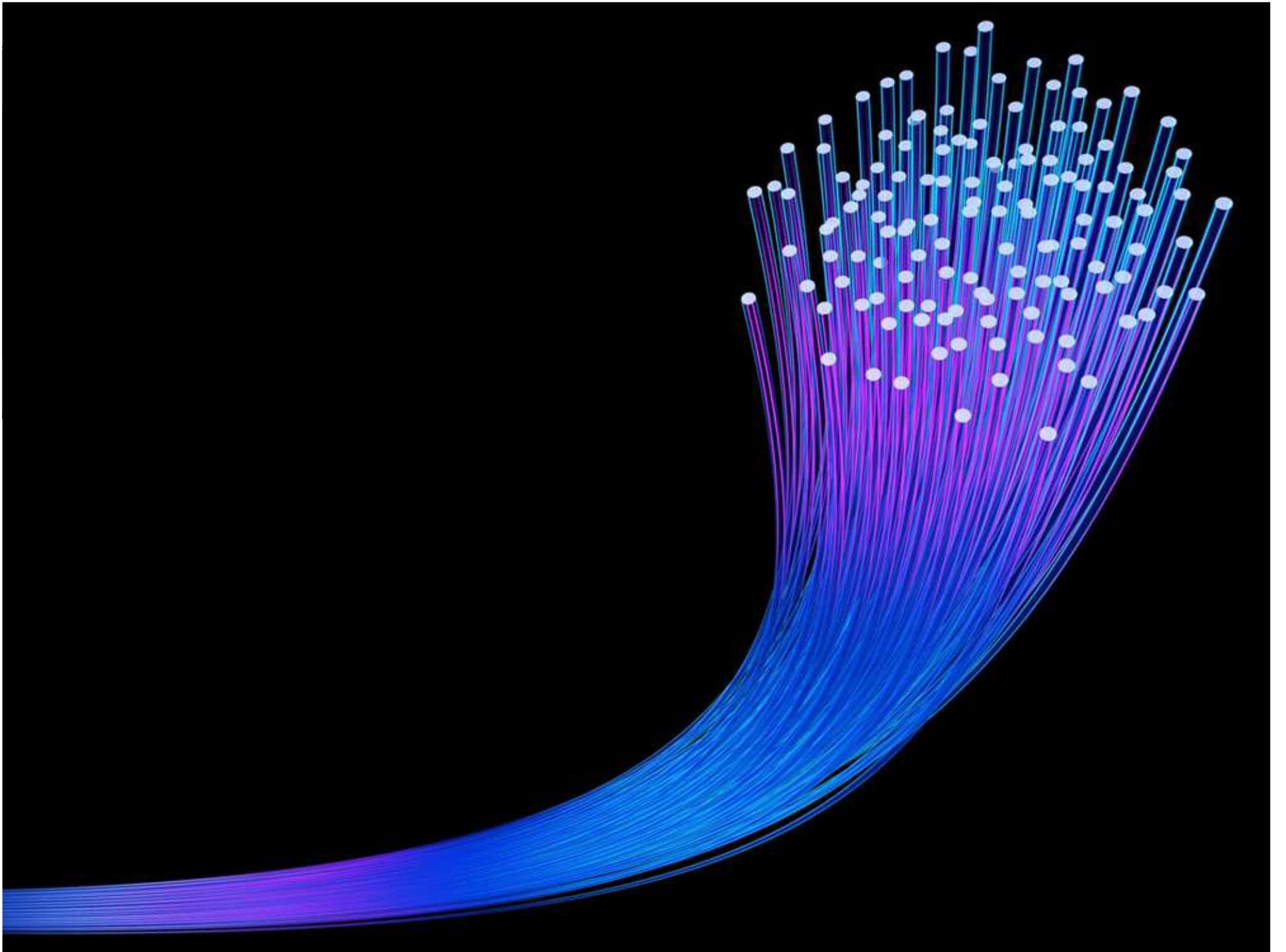


- Pour beaucoup, une connexion à 512 Kbits, c'était déjà du Haut Débit
- La majorité de la population se contentait d'une connexion à 50 Kbits
- Seulement 60,5 % du territoire sarthois bénéficie d'une couverture ADSL potentielle

LA MONTEE EN DEBIT DES TERRITOIRES



- En 2004, un débit de 2 Mbits était admis de tous (définition européenne)
- Aujourd'hui, les besoins sont croissants et l'augmentation des débits est donc nécessaire
- De nouveaux usages réclament plus de bande passante et des débits plus élevés (service de télévision et de vidéo à la demande)



Les 4 technologies pour permettre le Haut et le Très Haut Débit



- La fibre
- Le cuivre
- Le WiMax
- Le satellite



La fibre optique



- Avantages : Traitement égalitaire des usagers (niveau de service identique); débit symétrique élevé sur de très longues distances.
- Limites : des investissements très importants (génie civil); délai de mise en œuvre.

Pour mémoire 18 500 km de lignes électriques

Le cuivre



- Avantages : Solution simple et peu coûteuse pour le client ; mise en œuvre.
- Limites : Indisponibilité sur une partie du territoire (distance théorique maximale de 5 km du central téléphonique) ; par nature inégalitaire (le débit dépend de la longueur et de la qualité de la ligne téléphonique)

Le WiMax



- Avantages : couverture des zones blanches ; pas de limite de téléchargement.
- Limites : technologie non standardisée ; ne passe pas partout (relief, végétation,...); pas de télévision.

Le satellite



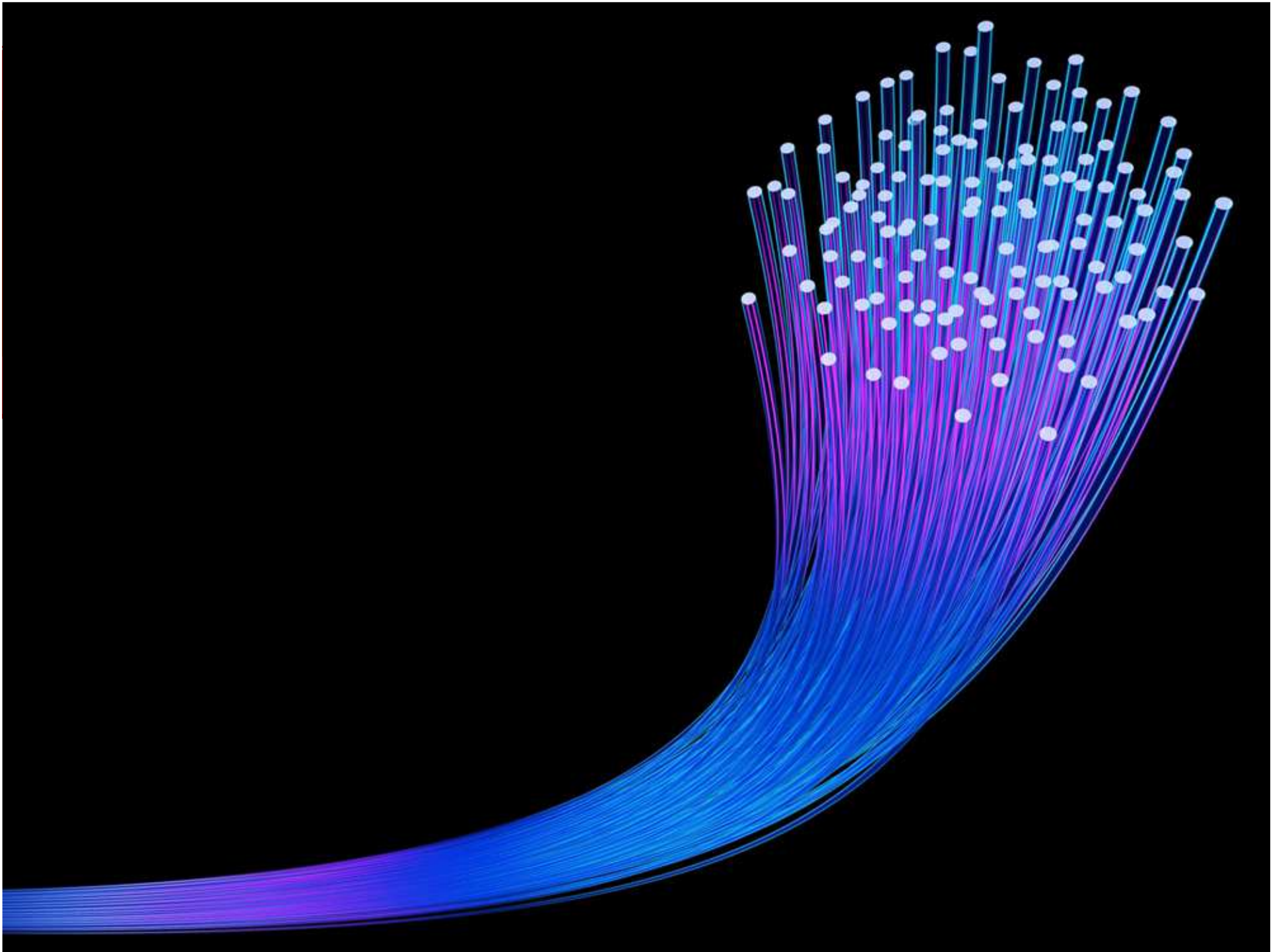
- Avantages : couverture globale du territoire.
- Limites : délai de latence; volume de téléchargement limité ; sensibilité climatique; pas de téléphone.

Perspectives d'évolution du WiMax et du satellite



- Lancement du satellite KA SAT qui permet des niveaux de débits effectifs et de quotas de téléchargement plus importants.
- La montée en débit des solutions WiMax.

Pour mémoire 100 millions d'euros réservés pour le satellite dans le Plan National « Très Haut Débit »



CONTENU DU SDTAN



- La mise en œuvre du Très Haut Débit ne peut pas être réalisée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire dans un bref délai
- L'ensemble des technologies disponibles doit a priori être étudié dans le cadre de la réflexion pour l'élaboration du SDTAN
 - La fibre
 - Le cuivre
 - Le wimax
 - Le satellite

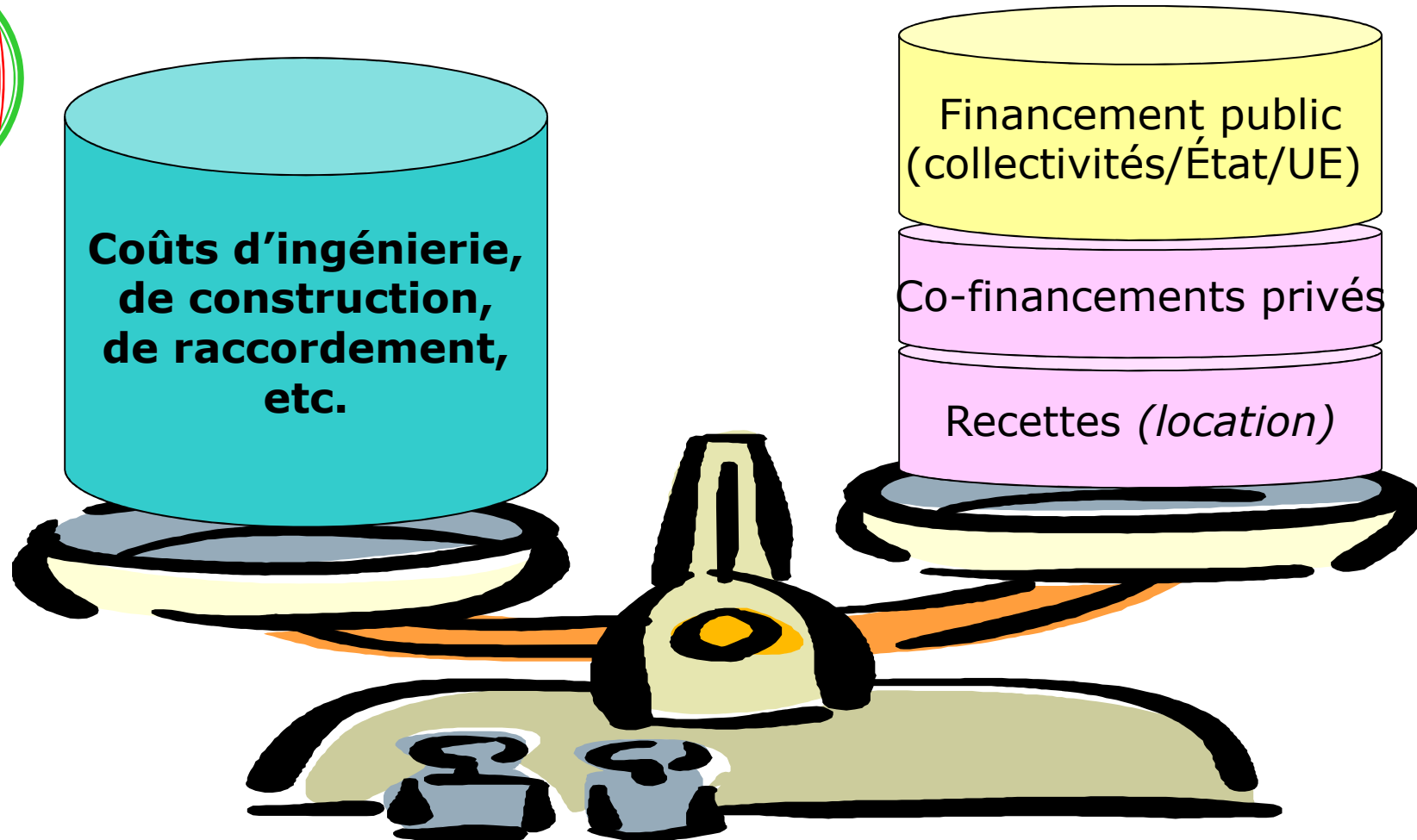


CONTENU DU SDTAN



- Le diagnostic des territoires sera disponible début avril
- Après une période d'appropriation du diagnostic par les élus des Communes, des Communautés de Communes et du Département, les premiers scénarii seront étudiés au cours de l'été
- Il serait souhaitable qu'après une période de réflexion et d'appropriation des différents scénarii, un scénario unique soit retenu au cours du dernier trimestre 2012

SDTAN → rechercher l'équilibre sur la durée...



→ c'est le « modèle économique »

CONTENU DU SDTAN



- Le scénario définitif, sa planification dans le temps et son ambition dépendent
 - - de notre capacité à mobiliser les fonds nationaux et européens. (le SDTAN est pour cela une obligation)
 - de la mise en œuvre par les Collectivités locales (Région, Département, Communes, Communautés de Communes) des financements correspondants aux ambitions définies par territoire



